Informations de base	
1997/2109(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 75: délégation au comité de conciliation **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGL Règlement, vérification des pouvoirs et des immunités	FORD Glyn (PSE)	19/06/1997